L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 JUIN 1878.

51me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 20 JUIN 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Gumbel, à Algier à l'encan de Mr Lafon-Gaches avec vaisselle, gaînerie, bouteilles etc.

Opinion de Ben Butler sur la résolution du comité judiciaire de la Chambre.

Il y a des gens dont l'intelligence et l'ambition sont toujours choses redoutables. Ben Butler est un homme de ce genre. Le rôle qu'il a joué comme représentant pendant cette dernière session du Congrès a été longtemps une énigme même pour ses amis. Où reste-t-il? Où va-t-il? Est-il toujours républicain ou veut il passer du coté des démocrates? Ou le sait habile et capable de présenter toutes les questions d'une manière favorable au parti qu'il préfère. De là l'attention des politiciens sur la conduite parlementaire de Butler depuis sa rentrée au Congrès. Quand il fut nommé membre du comité d'investigation sur les fraudes électorales, naturellement il fut mis au nombre des investigateurs républicains. Mais l'induction avait uniquement sa base dans le passé. Or, les hommes supérieurs de la trempe de Butler, ne sont jamais embarrassés de leur passé. Ils trouvent tant de moyens de l'expliquer et de l'arranger suivant leur intérêt que le passé pour eux ne pèse pas une once dans la balance du présent. Et d'ailleurs, ils ont toujours la ressource de dire : Nous changeons avec les événements, quand nous ne pouvons plus les contrôler, et la responsabilité, s'il y en a une, n'en appartient et non a nous.

Ben Butler paraît avoir pris sa détermination sur ce point, et les raisons de sa conduite ne le touchent guères. Il a vite compris que l'investigation électorale ordonnée par la Chambre ne pouvait avoir pour résultat que l'établissement d'un fait déjà prouvé, la fraude, la double fraude, la triple fraude, au moyen de laquelle le candidat non élu occupe la présidence à la place du véritable élu du peuple et des Etats, et il ne veut pas qu'on dise de lui qu'il a coopéré à une fraude pareille en l'attionnant ou en l'excusant par de mauvaises raisons, surtout quand il sait que des manœuvres de cette espèce ne peuvent sauver le parti auquel il s'a appartenu. On peut reprocher beaucoup de choses à Benjamin Butler, et rien peut que jeu ne fait de très regrettables choses tenant peut-être dans la force de la situation ne le mettent pendant et après la guerre. Mais personne jusqu'à présent ne peut dire que j'ai été un trafiqueur électoral dans ce sud et que j'ai tracé de voler des votes pour un tel président. Un homme, pourvu aujourd'hui que nous ne fions pas fait quand même nous ressemblerons et à moins de faire : et si à propos du président actuel, il est officiellement et publiquement constaté qu'il n'a pas dit à ses amis et en plus grand courage de le dire et ne les choisissons pas de trompeur une théorie de droit constitutionnel ou de législation, le prouvera et commencer par tout ce qu'il a de coterie en honnêtes et indépendants aux Etats Unis.

En un mot, Ben Butler veut refaire sa réputation en occupant une place à part dans le comité d'enquête. Il n'a pas pu le contrôle la résolution qui l'instituait : il n'a pas pu le pousser pour ne pas en la laisse en chose sûre d'elle même et il n'est mêmé 6 un rôle d'indépendance qui convient, du reste, beaucoup au genre de son esprit nuancé, frondeur et paradoxal. Ben Butler est un type d'autre politique que ses : toujours difficile à expliquer et à comprendre, car il vous échappe très souvent par des combinaisons et des collerées complètement inattendues. La sortie qu'il vient de faire à propos de la déclaration du comité judiciaire de la Chambre est certainement ce qu'on a de plus pour Butler. Ne dirait-on pas qu'il se pose, en cette circonstance, comme le seul représentant et l'avocat de Tilden ? Il fait ce que des démocrates n'osent pas faire contre Hayes ou du moins ce que ses partisans n'ont pas voulu la résolution 2 comme pourrait.

Il est vrai que dans cette sortie, Butler se garde bien de toucher à la question de la fraude, il est trop habile pour cela. Il ne prétend pas que Tilden a été le véritable élu du peuple, et donne satisfaction au peuple qui ne tient compte qu'en demande qu'on ne le porte son vrai électorat. Mais il dit : Nous ne voyons pas pourquoi le président des Etats Unis serait à l'abri de la concurrence. S'il a trompé dans la fraude, il faut qu'il soit puni comme un simple citoyen. S'il sait qu'il occupe sa place par la fraude d'un parti, il faut que la loi punisse l'attendre comme elle atteindrait tout autre individu. Or, d'après la théorie du comité, le président peut commettre l'acte le plus flagrant d'illégalité en usurpant des fonctions qui ne lui appartiennent pas, sans s'exposer aux poursuites du pouvoir judiciaire de toute autre branche du gouvernement. Je proteste hautement contre de pareilles exagérations de l'importance du président. Personne aux Etats Unis, pas même un tribunal, n'est au dessus de la loi, et je déplore que le dessein de conserver à la présidence le prestige actuel ait redoré des hommes sages et honnêtes à faire valoir de tels arguments. Au Mexique, ajoute Butler, la force militaire est le moyen usuel employé pour décider quel est le président de droit. Je préfère le moyen employé aux Etats-Unis et qui consiste à invoquer les lois du pays et à soumettre la question aux tribunaux."

Ce langage, hier et encore tout à la fois, serait très significatif s'il est extrait par un personnage intègre et dont les antécédents seraient honorables, mais sorti de la bouche de Butler, il nous cède ne peut, bien qu'il discute une doctrine républicaine pure, tout à fait à l'abri de la critique. En effet, Butler ne demande en cela que la sanction de la loi, la punition de la fraude et l'annulation de ses effets. Tout démocrate et tout républicain honnête doit l'appuyer. Mais, comme on le voit, la doctrine de Butler est subordonnée aux découvertes de l'enquête.

Ces découvertes peuvent bien aboutir à la confusion et à la honte de quelque maîtrements du parti de M. Hayes sans qu'il soit prouvé aux yeux des hommes rimides que M. Hayes ait été pour quelque chose dans les turpitudes de ce parti. On voit par l'adoption de la résolution du comité judiciaire que ces hommes timides sont en grande majorité dans l'as semblée. Il y a donc peu de fond à faire sur le résultat de l'enquête en ce qui concerne la stabilité du faux président. Butler le sait. Mais il sait aussi que, sans attendre des preuves plus directes, plus manifestes, qui ne viendront peut-être, le comité en a déjà assez pour dire sur un acte d'accusation fondé sur les récompenses officielles dispensées sans scrupules à tous ceux qui ont servi aux fraudes électorales dont M. Hayes a bénéficié. La mise en accusation dépend donc réellement non de la composition de la chambre mais de la composition du sénat à la session prochaine, et tout annonce que cette composition donnera une majorité démocratique, ce qui change tout. Alors les hommes timides deviennent courageux et les indécis deviennent résolus, car ils auraient une cour pour juger. Aujourd'hui, ils n'en ont pas.

Butler a dû calculer toutes ces chances et façonner son rôle d'investigateur et de représentant sur la perspective qu'elles lui offrent. En ce moment, il se consulte et se tient sur la réserve. S'il paraît énergique d'un côté, il s'ouvre des portes de l'autre, et ces portes il les maintiendra ouvertes jusqu'à ce qu'il sache positivement celle par laquelle il doit passer, soit pour entrer soit pour sortir. La question de la présidence des Etats-Unis est pour lui une affaire toute personnelle indirectement. Il lui importe peu que Hayes reste et que Tilden entre. Il ne tient pas plus à l'un qu'à l'autre, mais il tient à ce qui le concerne en propre, tantôt national, tantôt républicain, suivant en cela les tortuosités de son intérêt politique. Nous ne pouvons attribuer la superbe boutade qu'il s'est permise contre le comité judiciaire de la chambre qu'à ce noble dont la droiture ou l'impureté ne l'inquiète guère. Butler n'est pas seulement un ambitieux de pouvoir, c'est aussi un **ambitieux de bruit et quand il peut** en faire, il est juste à moitié satisfait. Il ne faut donc pas prendre pour de l'argent comptant la protestation qu'il a prononcé hier vers la fin de la séance contre la résolution du comité judiciaire, pas plus que ses réflexions sur la parité de Président avec tout autre citoyen devant la loi. On n'serait pris, c'est-à-dire on serait dupe ; Butler nous glisserait comme une anguille entre les mains.

LA PRESSE AMÉRICAINE ET LA RÉPRESSION DES ÉMEUTES.

Les extraits suivants que donne le *Courrier des Etats Unis* des articles du *Herald* et de la *Tribune* montrent que ces deux grands organes de l'opinion publique aux Etats Unis ne sont pas timides à l'égard des émeutiers. Nous voudrions les voir se préoccuper autant des moyens de prévenir les émeutes que de ceux de les réprimer.

"La grande sédition des chemins de fer, dit le *Herald*, dont nous avons été témoins en juillet dernier, est trop fraîche dans la mémoire du peuple pour qu'on puisse être rassuré contre le retour de pareils événements. Nous sommes plus exposés à cette espèce de danger que le peuple du Canada, pour plusieurs raisons. D'abord il y a moins de respect pour l'autorité de ce côté de la frontière qu'au Canada. Ensuite, nos villes sont plus grandes et comprennent une plus grande proportion d'éléments remuants et dangereux. Troisièmement, les occasions de pillage et la quantité de richesses exposées à la destruction sont beaucoup plus grandes que dans les provinces britanniques. Ce qui est arrivé à Québec mercredi, dernier n'est qu'une bagatelle, comparé avec les scènes de sauvagerie et d'incendie qui ont eu lieu à Pittsburgh, où des millions de valeur se sont envolées dans les flammes et la fumée. Qu'avons nous pour nous protéger contre le renouvellement de pareilles scènes ? Nous ne voulons pas jouer le rôle d'alarmistes ; mais assurément tous ne sommes pas en exhortant les autorités publiques à une vigilance et à des préparatifs raisonnables.

Le *Herald* conclut en ces termes :

"Ce qui s'est fait, ce n'est pas de courtises et de caresser les fanatiques, mais de prendre des précautions militaires contre eux. Une fois de ces tentatives ne saurait se passer, mais elle se reprime à la force du poignet. Aussitôt que la milice de Québec a tiré sur les perturbateurs, l'émeute a été supprimée, et l'arrivée des régiments de Montréal et d'Halifax a simplement consolidé ce qui avait été fait la veille par la milice de Québec. Si cette milice est mise sur un pied convenable, nous n'avons rien à craindre des mouvements séditieux dans la milice de cette ville et de Brooklyn. Sévère activement pour de telles émeutes, et si d'autres Etats et d'autres localités du vaste Etat montrent autant d'activité, des commencements d'émeutes seront écrasés avant d'avoir fait des progrès dangereux. Si l'insurrection de Québec prouvait que les troupes sont bien disposées, elle prouvait aussi que les milices locales ne sont pas suffisamment préparées pour les troupes sont bien disposées qui ont eu lieu l'été dernier à Pittsburgh ne seront pas répétées. La prompte suppression de l'émeute de Québec montre avec quelle facilité les perturbateurs peuvent être mis en déroute quand une milice locale est prête à faire son devoir."

La *Tribune* insiste aussi sur l'absolue de parlementer avec l'émeute.

"Toutes les séditions, dit-elle, sont les mêmes. Celle qui vient d'affliger Québec n'est pas l'exception, mais la règle. Elle a commencé par de légers désordres, les autorités n'y ont pas fait attention. La manche s'est enhardie, elle a grossi, elle est devenue violente. Alors a paru le *Riot Act* dont les mots, qui ont été répétés avec vacarme, n'ont pas fait un effet, et suivis immédiatement du même effet. Ceux qui se convainquent la populace qu'on a peur n'ont pas fait attention. Le moyen de la vaincre, c'est de la frapper au cœur, et donner satisfaction au peuple qui ne peut exiger qu'il demande qu'on ne le porte son vrai électorat. Mais il dit : Nous ne voyons pas pourquoi le président des Etats Unis serait à l'abri de la concurrence. S'il a trompé dans la fraude, il faut qu'il soit puni comme un simple citoyen. S'il sait qu'il occupe sa place par la fraude d'un parti, il faut que la loi punisse l'attendre comme elle atteindrait tout autre individu. Or, d'après la théorie du comité, le président peut commettre l'acte le plus flagrant d'illégalité en usurpant des fonctions qui ne lui appartiennent pas, sans s'exposer aux poursuites du pouvoir judiciaire de toute autre branche du gouvernement. Je proteste hautement contre de pareilles exagérations de l'importance du président. Personne aux Etats Unis, pas même un tribunal, n'est au dessus de la loi, et je déplore que le dessein de conserver à la présidence le prestige actuel ait redoré des hommes sages et honnêtes à faire valoir de tels arguments. Au Mexique, ajoute Butler, la force militaire est le moyen usuel employé pour décider quel est le président de droit. Je préfère le moyen employé aux Etats-Unis et qui consiste à invoquer les lois du pays et à soumettre la question aux tribunaux."

Ce langage, hier et encore tout à la fois, serait très significatif s'il est extrait par un personnage intègre et dont les antécédents seraient honorables, mais sorti de la bouche de Butler, il nous cède ne peut, bien qu'il discute une doctrine républicaine pure, tout à fait à l'abri de la critique. En effet, Butler ne demande en cela que la sanction de la loi, la punition de la fraude et l'annulation de ses effets. Tout démocrate et tout républicain honnête doit l'appuyer. Mais, comme on le voit, la doctrine de Butler est subordonnée aux découvertes de l'enquête.

Ces découvertes peuvent bien aboutir à la confusion et à la honte de quelque maîtrements du parti de M. Hayes sans qu'il soit prouvé aux yeux des hommes timides que M. Hayes ait été pour quelque chose dans les turpitudes de ce parti. On voit par l'adoption de la résolution du comité judiciaire que ces hommes timides sont en grande majorité dans l'assemblée. Il y a donc peu de fond à faire sur le résultat de l'enquête en ce qui concerne la stabilité du faux président. Butler le sait. Mais il sait aussi que, sans attendre des preuves plus directes, plus manifestes, qui ne viendront peut-être, le comité en a déjà assez pour dire sur un acte d'accusation fondé sur les récompenses officielles dispensées sans scrupules à tous ceux qui ont servi aux fraudes électorales dont M. Hayes a bénéficié. La mise en accusation dépend donc réellement non de la composition de la chambre mais de la composition du sénat à la

L'EMEUTE DE QUEBEC.—Nous lisons dans la *Minerve* de Montréal :

La populace qu'il a fallu fusiller avant-hier est la même qui, l'hiver dernier, venait hurler contre les ministres conservateurs sous les fenêtres de la chambre ; c'est la même qui brûlait M. Angers en effigie ; c'est la même qui, depuis l'ouverture du parlement, encombre les corridors de la chambre, proférant des menaces de mort contre les députés fidèles à leur devoir. Ceux qui ont passé quelques jours à Québec, dans ces derniers temps, disent qu'il était impossible de faire deux pas dans la chambre sans se heurter à des individus à figure sinistre. Nos amis étaient souvent obligés de quitter le parlement par les issues détournées pour échapper à la violence. A l'ouverture du parlement, comme l'hiver dernier, ce sont les excitations des orateurs rouges qui ont poussé la populace contre la chambre. Cette populace s'est mêlée aux grévistes et a déchaîné l'émeute.

Les autorités se sont aperçues trop tard de leur œuvre, et lorsqu'elles ont vu le danger, elles se sont trouvées impuissantes. De la part de M. Joly et de M. Chamber, maire de Québec, il n'y a eu que lâche complaisance et indécision.

Il y a deux mois, lorsque les organes du gouvernement annonçaient avec enthousiasme que M. Joly avait licencié la police provinciale, nous répondîmes que c'était une maladresse, une de ces réformes libérales qui coûtent plus cher que les extravagances des conservateurs ; qu'à l'approche de la réunion des chambres, il était dangereux de laisser la députation à la merci de la populace, la police de Québec n'ayant aucune efficacité vis-à-vis de la grande faiblesse. Les événements ne nous donnent-ils pas raison ? Si la police provinciale, armée comme elle l'était, n'avait été sur pied, l'émeute aurait été écrasée dans son berceau et la propriété protégée. Mais cela ne faisait pas l'affaire de la gent libérale. Elle ne voulait pas de police à Québec. C'est si bien le cas, que la police provinciale licenciée au 1er juin est payée jusqu'au 1er juillet. Voyons maintenant l'économie réalisée par le gouvernement rouge, et la ville rouge de Québec. Les émeutiers ont pillé le magasin de M. Renaud ; la ville est responsable et aura une note de $6,000 à payer. M. Cimon annonce son intention de poursuivre la ville pour dommages et retards. Les manufacturiers qui ont dû fermer leurs établissements, feront des réclamations contre la ville. M. Joly ayant mandé les troupes de Montréal, le gouvernement aura une petite note à payer. Sept cents soldats sont descendus à Québec. On annonce l'arrivée d'un régiment d'Halifax. Ajoutez à cela les troupes de Québec ; c'est une dépense d'au-delà de $1,000 par jour, plus les frais de voyage. Chacun aura sa part des frais des vitres cassées !

—On mande de Washington :

Le département de la marine a été avisé par un rapport de l'ensaigne Lucien Young, de Portsmouth, qui commandait les marins aidant à l'organisation de la section américaine de l'Exposition de Paris, du retour de ces hommes à leurs navires respectifs la Constitution, le Portsmouth et le Supply. La conduite des hommes pendant leur séjour à Paris a été des meilleures. Par leur bon ordre et leur obéissance ils ont donné un exemple honorable non seulement pour eux-mêmes mais pour toute la marine américaine, et lorsqu'ils eut été placés pour donner la haie pour le jour de l'ouverture de l'Exposition, leur bonne et martiale apparence a tellement frappé le maréchal de Mac-Mahon qu'il s'est arrêté et a fait de vifs compliments à leur égard à l'ensaigne Young.

Le consul Bridgeland écrit au gouvernement que les attentions les plus délicates et la plus grande courtoisie ont été témoignées par les autorités du Havre aux officiers et équipages du Wyoming, de la Constitution, de la Constellation, du Portsmouth et du Supply, navires qui ont transporté les objets envoyés par les Etats-Unis à l'Exposition de Paris. Nos officiers et nos marins ont pu aller à Paris et en revenir par le chemin de fer de l'Ouest en payant seulement un quart de place comme les militaires français. Le chemin de fer de l'Ouest a aussi transporté nos objets destinés à l'Exposition moyennant $1 10c. par tonne, c'est-à-dire moitié de moitié des prix ordinaires. Les courtiers maritimes ont facilité grandement tous les travaux d'enregistrement, n'exigeant de paiement que pour le travail manuel nécessaire. Nous devons signaler entre tous, M. Jules Mervilie et M. Frédéric Hagemon pour les services exceptionnels qu'ils nous ont rendus.

UNE RIPOSTE DE L'EVÊQUE D'ORLEANS.

Mgr l'évêque d'Orléans a adressé la lettre suivante à M. le directeur de la *République française* :

Orleans, le 3 juin 1878.

Monsieur,

On me communique un numéro de votre journal où je lis ce qui suit :

"Le comédie de l'hubiété, c'est de reprocher par exemple, au philosophe de Voltaire d'avoir été l'ami du roi de Prusse et de n'avoir pas trouvé la guerre de 1870. Aussitôt on se souvient que M. l'évêque (l'évêque d'Orléans), quand le sang français coulait partout et que les enfants, couchant dans la neige, *pouvaient entendre les cris* que *coupait le cœur* *pouvaient* qu'il fait TRAITER LA AMIS, et que peut-être après le calme il leur adressait publiquement sa bénédiction. Comme une telle conduite prépare à donner aux autres des leçons de patriotisme retrospectif !"

Le comble de l'inhiété, monsieur, c'est de faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a pas dit et faire ce qu'il n'a pas fait ; et, permettez-moi de l'ajouter, pour vous, le comble de la pauvreté, c'est de recourir à des calomnies flagrantes pour défendre Voltaire.

Je n'ai pas reproché à Voltaire, comme vous me le faites dire ridiculement, cette trahison pendant la guerre de 1870. Voltaire avait vu de ses yeux le désastre des armées à Rosbach, et Voltaire, on tragédie indignement le patriotisme quand il trouvait charmant ces vers de Frédéric sur les Français :

A quoi bon et volage
Ainsi bien dans l'esprit
Que lâches dans les combats

Et quand, renchérissant sur ces outrages, il osait écrire ces paroles, surprenantes à notre armée :

"Le moteur prussien ne doit attendre qu'à faire monter 3 genoux les Welches. Ce style et ces injures sont bien de l'homme qui a dit : "Le peuple : et sot et barbare ; on sont des bonds auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin."

Vous dites que, "pendant que le sang français coulait partout, j'invitais galamment les officiers prussiens, et les traitais en amis," et le reste.

Je n'ai qu'un mot à vous répondre : ce est l'injure la plus outrageante que vous ayez jamais lancée. Le *Rapport* A ma connaissance, n'était déjà parus cette comédie, que je désignai alors de dédaigner ailleurs de la justice. La vérité, la voici :

Lorsque le commencement de novembre M. Thiers passa par Orléans, revenant de son mémorable négociation à Versailles, il voulut bien s'arrêter chez moi. Arrivé le soir, il repartit le lendemain matin pour Tours. Le général de Than vint dès le matin lui rendre visite à l'évêché, et lui offrit de mettre à son ordre des chevaux pour son voyage. C'était au moment du déjeuner, avant le départ. M. Thiers, très désireux que son voyage ne fut pas retardé, me pria de vouloir bien permettre qu'il prît le général dans la salle à manger. "Vous êtes chez vous," répondis-je à M. Thiers. C'est ainsi que M. le général de Than assista à ce déjeuner, assis près de M. Thiers, sans y avoir même son couvert mis.

Voilà dans quelle simple, le fait dont vous avez une l'hôtesse et abominable calomnie que vous n'avez pas craint de servir à vos lecteurs contre moi.

Lorsque quelque temps après, le 4 décembre suivant, Orléans tomba de nouveau aux mains de l'ennemi, l'archevêché fut immédiatement cerné et occupé par 150 soldats prussiens et tout fut envahi par un nombreux état-major. C'est alors qu'il y eut des festins à l'archevêché ; mais pendant ce temps-là j'étais, moi, gardé à vue dans mon palais avec deux sentinelles à ma porte, et défense d'en sortir. Et je puis vous dire, monsieur, car eux-mêmes ne me l'ont point caché, une des raisons de leur colère : c'est qu'après la bataille de Coulmiers, dans une lettre pastorale, j'avais parlé, selon eux, trop bien des Français et mal des Prussiens.

J'avais alors dans mon évêché, depuis le mois d'octobre, une ambulance de 50 blessés français. Les Prussiens réclamaient pour leurs soldats les locaux occupés par cette ambulance. Je les refusai et déclarai que, si on expulsait les blessés français, je partirais avec eux et, malgré les sentinelles, quitterais sur-le-champ l'évêché. Ils cédèrent, et j'ai donnai pour leurs malades tout ce qu'il y avait encore de disponible dans la maison, et pendant deux mois nous fûmes obligés d'aller prendre nos repas chez un de mes grands vicaires.

Voilà comment j'invitais galamment à ma table les officiers prussiens, les traitais en amis et étais par eux traité de même.

Bref, et sans entrer dans plus de détails, ce que j'ai été à Orléans pendant la guerre, ce que j'ai pu y faire pour mon pays et dans l'intérêt de mes fidèles et vaillantes populations, d'autres voix que la mienne l'ont déjà dit en des termes que leur bienveillance m'empêche de reproduire. Le maire et le conseil municipal d'alors, en siégeant des républicains qui sont aujourd'hui dans les honneurs, voulurent bien, à l'unanimité, me voter des remerciements pour mon dévouement et les services que j'avais pu rendre.

Voilà, Monsieur, ma réponse aux impostures dont vous vous êtes fait l'écho.

"Mais, Monsieur, "quand le sang français coulait partout et que nos enfants couchaient dans la neige", il y a quelqu'un qui était plus *gai* que je ne l'étais moi-même, je vous assure : c'est celui qui, au moment de nos plus cruels désastres, expédiait à Bordeaux la dépêche que voici :

"De Bourges, le 16 décembre, à 10 h. 17 du soir.

"Cigares exquis ; soyez toujours gais et de bonne composition. Salut et fraternité, à vous, au préfet et à tout le monde.

"Signé : LÉON GAMBETTA."

Veuillez agréer, monsieur, l'hommage des sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

TÉLÉGRAMMES.

Discours annoncé.

Paris, 17—Gambetta doit prononcer le 24 courant un grand discours militaire au banquet qui aura lieu à Versailles, à l'occasion de l'anniversaire de Hoche.

Mort d'un sénateur.

Le général Chareton, sénateur, est mort.

Le plénipotentiaire français à Berlin.

Berlin, 15 juin—

L'impératrice d'Allemagne a reçu tous les plénipotentiaires. Ces réceptions ont commencé hier à une heure et chaque ambassadeur a eu une audience de dix minutes environ seulement, excepté cependant M. Waddington, le représentant de la France, qui a obtenu une audience d'une demi-heure. Ces entrevues avaient un simple caractère de formalité, mais celle de M. Waddington aussi bien que l'attention marquée dont l'ambassadeur français est l'objet de la part des autorités allemandes et du public donne lieu à des commentaires sérieux.

UNE CHANTEUSE LOUISIANAISE.—Nous trouvons dans un journal récent de Philadelphie, d'intéressants détails sur une jeune chanteuse louisianaise qui ne s'était fait entendre à la Nouvelle Orléans que dans de rares occasions, mais dont la belle et sympathique voix, l'excellente méthode et l'expression dramatique avaient produit impression. Nous voulons parler de Mlle Eva Macé qui depuis quelques années habite Philadelphie avec sa mère et son beau-père M. Lefranc, notre ancien confrère.

Mlle Macé est engagée pour chanter les solos à la Première Eglise Unitairienne de Philadelphie, et elle donne des leçons dans quelques unes des familles de la haute société de cette ville. Rendant compte du service du dimanche précédent, notre confrère Philadelphien s'exprime ainsi :

L'attrait principal du chœur est Mlle Eva Macé qui possède une des plus belles voix de contralto que j'ai eu le plaisir d'entendre depuis longtemps. Puissance, douceur et style, promettant une grande puissance dramatique, voilà ce qu'indique l'expression profonde et la ferveur de son chant. Mlle Macé est une chanteuse qui promet beaucoup, et les échos avaient qualifié de sa voix avec son timbre puissant, ne pouvait manquer de faire impression et de charmer.

Créole, née à la Nouvelle Orléans de parents français, cette fleur du Sud ensoleillé, s'épanouit parmi nous avec une fraîcheur et une beauté qui attirent et fascinent. Déjà protégée par M. Liszt qui étudiait encore avec des maîtres, Mlle Macé a beaucoup d'élèves dans le monde fashionable, dont elle est la protégée favorite . . . . . La gracieuse chanteuse de l'église Unitairienne doit passer les mois d'été à Dutton, dans un des charmants villages de cette vallée, et elle est invitée à aller dans une des plus belles résidences du village.

BILLET GAGNANT. Mr Barnett, caissier de la Banque Nationale d'Etat, certifie qu'il a eu en collection, pour le compte de M. H. Runge, d'Evansville, Ind., un dixième du billet No. 83,783, qui a gagné le second gros lot à la Loterie de l'Etat de la Louisiane, lot valant 50,000, et que cette somme lui a été payée comptant et sans difficulté au bureau de la compagnie.

LA CONVENTION DE LA CHAMBRE. Dans la séance du 3 juin, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a été mis deux fois sur la sellette, puis le tour est venu de M. le général Borel, ministre de la guerre. M. Levavasseur, député de l'Oise, a demandé à interpeller le ministre. Il prétend que dans de rares occasions, mais dont la belle et sympathique voix, l'excellente méthode et l'expression dramatique avaient produit impression. Nous voulons parler de Mlle Eva Macé qui depuis quelques années habite Philadelphie avec sa mère et son beau-père M. Lefranc, notre ancien confrère.

Mlle Macé est engagée pour chanter les solos à la Première Eglise Unitairienne de Philadelphie, et elle donne des leçons dans quelques unes des familles de la haute société de cette ville. Rendant compte du service du dimanche précédent, notre confrère Philadelphien s'exprime ainsi :

L'attrait principal du chœur est Mlle Eva Macé qui possède une des plus belles voix de contralto que j'ai eu le plaisir d'entendre depuis longtemps. Puissance, douceur et style, promettant une grande puissance dramatique, voilà ce qu'indique l'expression profonde et la ferveur de son chant. Mlle Macé est une chanteuse qui promet beaucoup, et les échos avaient qualifié de sa voix avec son timbre puissant, ne pouvait manquer de faire impression et de charmer.

Créole, née à la Nouvelle Orléans de parents français, cette fleur du Sud ensoleillé, s'épanouit parmi nous avec une fraîcheur et une beauté qui attirent et fascinent. Déjà protégée par M. Liszt qui étudiait encore avec des maîtres, Mlle Macé a beaucoup d'élèves dans le monde fashionable, dont elle est la protégée favorite . . . . . La gracieuse chanteuse de l'église Unitairienne doit passer les mois d'été à Dutton, dans un des charmants villages de cette vallée, et elle est invitée à aller dans une des plus belles résidences du village.

BILLET GAGNANT. Mr Barnett, caissier de la Banque Nationale d'Etat, certifie qu'il a en en collection, pour le compte de M. H. Runge, d'Evansville, Ind., un dixième du billet No. 83,783, qui a gagné le second gros lot à la Loterie de l'Etat de la Louisiane, lot valant 50,000, et que cette somme lui a été payée comptant et sans difficulté au bureau de la compagnie.

LA CONVENTION DE LA CHAMBRE. Dans la séance du 3 juin, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, a été mis deux fois sur la sellette, puis le tour est venu de M. le général Borel, ministre de la guerre. M. Levavasseur, député de l'Oise, a demandé à interpeller le ministre. Il prétend que dans de rares occasions, mais dont la belle et sympathique voix, l'excellente méthode et l'expression dramatique avaient produit impression. Nous voulons parler de Mlle Eva Macé qui depuis quelques années habite Philadelphie avec sa mère et son beau-père M. Lefranc, notre ancien confrère.

Mlle Macé est engagée pour chanter les solos à la Première Eglise Unitairienne de Philadelphie, et elle donne des leçons dans quelques unes des familles de la haute société de cette ville. Rendant compte du service du dimanche précédent, notre confrère Philadelphien s'exprime ainsi :

L'attrait principal du chœur est Mlle Eva Macé qui possède une des plus belles voix de contralto que j'ai eu le plaisir d'entendre depuis longtemps. Puissance, douceur et style, promettant une grande puissance dramatique, voilà ce qu'indique l'expression profonde et la ferveur de son chant. Mlle Macé est une chanteuse qui promet beaucoup, et les échos avaient qualifié de sa voix avec son timbre puissant, ne pouvait manquer de faire impression et de charmer.

Créole, née à la Nouvelle Orléans de parents français, cette fleur du Sud ensoleillé, s'épanouit parmi nous avec une fraîcheur et une beauté qui attirent et fascinent. Déjà protégée par M. Liszt qui étudiait encore avec des maîtres, Mlle Macé a beaucoup d'élèves dans le monde fashionable, dont elle est la protégée favorite . . . . . La gracieuse chanteuse de l'église Unitairienne doit passer les mois d'été à Dutton, dans un des charmants villages de cette vallée, et elle est invitée à aller dans une des plus belles résidences du village.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 20 juin. — **Temps : Vent du Sud, temps plus chaud et partiellement couvert.**

Température, 19 Juin 1878.

Thermomètre de C. DEBAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 h. du matin.....	78	26
Midi.....	92	33
3 P. M.....	93	34
6 P. M.....	89	32

Départs.— Voyageurs partis hier soir par la ligne de Mobile—S Fitzpatrick, Europe via New York ; N H McCutcheon et femme, Cincinnati ; J Blum, Wytheville, Vnie ; Anthony Browne, New York ; W S Lovell, Nashville ; Jno H Parnall, Toledo, O ; E J Bobet et femme, Europe via New York ; H R John fils, Chicago ; Mme A Matthews, Charleston, S C ; S D Steckman, Nashville ; Mlle E Aiken, New-York.

Soirée militaire au lac.—La compagnie des "Orleans Rifles" doit donner ce soir, au pavillon de Baltz, à l'extrémité du nouveau Canal, une grande soirée militaire dansante, qui sera précédée de quatre à cinq heures par un grand concert. Nous remercierons pour les invitations.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—City Hotel—Van P Winden, Lac ; Edward J Gay et femme, do ; Mlle Minnie Gay, do ; Jno H Gay et femme ; Wm Minor, Terrebonne ; Jno P Vigliere, Lac ; Adolphe Bazan, brick "Josefa Leyva" ; Andrew Molenaere, do ; E S Boatner et famille, paroisse Ste Marie ; J R Winters, Marietta, Ga ; Geo Dayle, New York ; Mme Wheaton, Boston ; Mme Keefe, St-Louis ; L R Bumby, Atlanta, Ga ; S E Howell, do ; J M Singleton, St-Louis ; J P Bains, New York ; John H Darnall, Ste-Marie ; N K Todd, do ; W A Rutledge, bas de la côte ; Mme Street, Texas ; W A Smith, Mobile ; Capt Hawthorn, Steamer Algiers ; R C Martin, Lac ; T M Knoles, Washington, D C ; W H Stowers, Vicksburg ; Fernanda Ferrer, New York ; L Benjamin, Cincinnati ; C W Brown, St-Louis.

Avis aux électeurs.—Nous rappelons que c'est le 29 de ce mois que au lieu de l'élection des officiers des clubs auront lieu dans tous les wards de la ville. Cette élection étant d'une très haute importance, nous engageons les électeurs à faire inscrire leurs noms sur les registres de leurs wards respectifs et à se munir de cartes qui leurs donneront droit de prendre part à cette première élection. On nous apprend que dans le emquème ward le nombre des électeurs qui ont remplies formalités en question est comparativement faible.

Nous regrettons qu'il en soit ainsi ; mais nous ne nous en étonnons pas, car en tout temps il y a eu des individus apathiques, qui n'ont jamais compris l'urgente nécessité de faire valoir leurs droits de citoyenneté aux élections primaires. Nous dirons pour l'information de tous ceux qui ne seront admis à voter à l'élection du 29, en prononçant leurs certificats d'enregistrement de cette année.

Les étrangers de Carrollton.—Depuis deux ou trois jours l'hôtel de Carrollton, tenu par Mr Conrad, était rempli aux visites mysterieuses de quelques nouvelles qui pouvaient exiger qu'il avait parmi ses pensionnaires des hommes suspects travaillant dans l'intérêt de ceux que les républicains faites au comité congressionnel d'enquête qui siège actuellement en homme, et Mr Conrad qui n'aime pas qu'on trouble les gens logés chez lui avait mis par voit les nouvelles des mauvais aussi, et il les avait congédiés aussitôt.

Néanmoins on prétendait avoir découvert que les personnages hébergés à l'hôtel de Carrollton étaient tout bonnement des planteurs anciens venant étudier les lois sur nouvelles élections et la gratuitement arrêtant conflit les partisans qui sortant de chez lui, et exprimé l'avis que M. le ministre de la guerre devrait confirmer publiquement les instructions qu'il a données relativement les rapports de la gendarmerie avec les nouvelles élections.

Mr le général Borel, ministre de la guerre, répond que le fait signalé par M. Levavasseur ces soldats au tribunal qui n'a pas encore rendu son jugement. Tant que ce jugement n'est pas rendu, le ministre ne peut rien dire. (Exclamations à gauche. — Applaudissements à droite).

On lui demande de rappeler au brigadier de gendarmerie, un excellent serviteur. C'est pour le ministre un droit et un devoir de ne frapper quelques que la puissance dramatique, voilà ce qu'indique l'expression profonde et la ferveur de son chant. Mlle Macé est une chanteuse qui promet beaucoup, et les échos avaient qualifié de sa voix avec son timbre puissant, ne pouvait manquer de faire impression et de charmer.

Créole, née à la Nouvelle Orléans de parents français, cette fleur du Sud ensoleillé, s'épanouit parmi nous avec une fraîcheur et une beauté qui attirent et fascinent. Déjà protégée par M. Liszt qui étudiait encore avec des maîtres, Mlle Macé a beaucoup d'élèves dans le monde fashionable, dont elle est la protégée favorite . . . . . La gracieuse chanteuse de l'église Unitairienne doit passer les mois d'été à Dutton, dans un des charmants villages de cette vallée, et elle est invitée à aller dans une des plus belles résidences du village.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—City Hotel—Van P Winden, Lac ; Edward J Gay et femme, do ; Mlle Minnie Gay, do ; Jno H Gay et femme ; Wm Minor, Terrebonne ; Jno P Vigliere, Lac ; Adolphe Bazan, brick "Josefa Leyva" ; Andrew Molenaere, do ; E S Boatner et famille, paroisse Ste Marie ; J R Winters, Marietta, Ga ; Geo Dayle, New York ; Mme Wheaton, Boston ; Mme Keefe, St-Louis ; L R Bumby, Atlanta, Ga ; S E Howell, do ; J M Singleton, St-Louis ; J P Bains, New York ; John H Darnall, Ste-Marie ; N K Todd, do ; W A Rutledge, bas de la côte ; Mme Street, Texas ; W A Smith, Mobile ; Capt Hawthorn, Steamer Algiers ; R C Martin, Lac ; T M Knoles, Washington, D C ; W H Stowers, Vicksburg ; Fernanda Ferrer, New York ; L Benjamin, Cincinn